

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 75 (1924)
Heft: 1

Artikel: Traitement des cépées de hêtre
Autor: Moreillon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pérature de la couche d'air immédiatement au-dessus du sol, dans la zone occupée par les jeunes semis, les arbustes et la flore herbacée n'est pas un effet de la chaleur solaire, mais le fait du rayonnement de la chaleur emmagasinée dans le parterre. Cette action réchauffante du sol sur l'air ambiant qui s'exerce d'une façon continue et adoucissante dans un massif pourvu d'un abondant sous-étage, c'est-à-dire protégé par le rideau de la basse végétation, cette action-là manque totalement dans nos massifs dégradés, en dégénérescence, dépourvus de sous-bois, même de la végétation auxiliaire arbustive ou buissonnante. Le vent, cet infatigable ennemi de la forêt, par quoi il faut entendre aussi bien le léger courant d'air qui fait frissonner le feuillage des aïrelles que la grande rafale qui fait craquer les gros troncs, le vent se donne libre carrière dans ces peuplements vides, appauvris et annule les effets du rayonnement du sol, en dispersant les ondes de chaleur et les vapeurs avant qu'elles aient pu produire leur effet. Frôlant continuellement la surface d'un sol non protégé, ces courants entraînent l'abaissement de la température au-dessous de la normale et occasionnent le dessèchement du terreau, alors que la chaleur et l'humidité sont les agents indispensables de la décomposition normale, qui enrichit à la fois le parterre et l'atmosphère de ses produits nourriciers. Ainsi, dans les massifs dénudés qui nous occupent, le climat local s'exprime par la formule „froid et sec“ qui sonne comme un arrêt de mort dans les circonstances difficiles que le climat général fait à la végétation forestière dans nos régions. Combien cela doit inciter le sylviculteur à ne pas aggraver ces conditions défavorables par des mesures imprudentes ou en tolérant des abus qui en aggravent les effets, tel le pâturage en forêt.

(A suivre.)

Traitement des cépées de hêtre.

Depuis quelques années, le Service des améliorations foncières est à la recherche des meilleures méthodes pour faire disparaître les buissons poussant spontanément au milieu des bonnes pelouses des pâturages boisés du Jura vaudois.

L'extirpation des souches de noisetier est rendue facile grâce à l'emploi de la dessoucheuse, dont une description est donnée

dans le „Journal forestier suisse“ de 1906, page 189. Celle des hêtres est beaucoup plus difficile, parce que très onéreuse pour le propriétaire. Des expériences pourraient être faites par l'emploi de sel gemme ou du soufre, dans le genre de celles pratiquées aux Etats-Unis d'Amérique.¹

Un procédé peu connu vient de m'être signalé par M. Jules Penel, ancien garde forestier, à La Cure, près St-Cergue.

Ce dernier a remarqué que l'on pouvait faire disparaître graduellement ces souches de hêtre en coupant quelques tiges, à l'exception des meilleures. Cinq ou six ans après, on procède à une seconde éclaircie ainsi qu'à l'enlèvement de tous les jeunes rejets qui se sont développés. Quelques années après on coupe les dernières tiges, opération qui doit être faite au début de l'automne, avant la chute des feuilles, avec une scie et non à la hache. La souche meurt; le but est atteint sans grands frais.

Une opération à peu près semblable a été pratiquée par ceux qui veulent convertir en futaie les taillis simples ou furetés formant des peuplements de hêtre au-dessus de mille mètres d'altitude dans le Jura vaudois. Sur les cépées de hêtre, il n'a été conservé que les meilleures tiges. Sous ces dernières, peu ou pas de rejets. Ces peuplements languissent et sont voués à la mort.

* * *

Examinons maintenant comment ces cépées pourraient être traitées en vue de leur conservation.

Avec le furetage on n'exploite que les plus grosses tiges en conservant précieusement toutes les autres, ce qui permet aux souches de hêtre de se maintenir en pleine vigueur et de donner un fort rendement argent. Ce mode de traitement se justifie pleinement dans certains cas aux points de vue sylvicole et économique, et supporte même avantageusement la comparaison avec la futaie jardinée.²

Les peuplements de hêtre traités en taillis simple doivent être exploités à la hache et aussi bas que possible, à partir du mois

¹ „Bulletin mensuel des renseignements agricoles et des maladies des plantes“, n° 134. Rome, mars 1921, page 356.

² *Fankhauser*, D^r F., „Guide pratique de sylviculture“. Lausanne 1921, page 120. *Badoux*, H., Rendement des taillis furetés de l'arrondissement de Vevey. „Journal forestier suisse“, 1906, page 124.

de mars en plaine et après la disparition de la neige en montagne. Avant ce moment-là, les souches ne donnent généralement que peu ou pas de bons rejets. Ceci est connu de nos populations, et autrefois plusieurs municipalités inscrivaient ces réserves dans les conditions pour l'exploitation des taillis de hêtre en plaine. Nous savons, pour avoir parcouru certaines forêts du haut Jura vaudois, que dans celles-ci le hêtre se reproduit facilement par les axes, du fait que les exploitations entravées par les fortes chutes de neige ne peuvent avoir lieu qu'au début de la saison de végétation.

Si, dans certains cas, la présence du hêtre améliore le sol et favorise la régénération des résineux par voie naturelle,¹ il faut chercher à maintenir cette essence forestière en la traitant en taillis simple ou fureté là où elle ne peut se perpétuer par semis.²

Avec le système de l'éclaircie intensive des cépées dans les taillis de hêtre (sans réserve de l'étage inférieur qui est si justifié dans le cas du taillis fureté), destinés à être convertis en futaie, sis sur mauvais sols ou dans le haut Jura, on prépare involontairement la disparition de cette essence forestière, qui ne peut ainsi se reproduire.

M. Moreillon.

La Quinzaine internationale du Bois.

L'utilité des foires, des congrès, des comptoirs d'échantillons, en un mot de ces manifestations de l'activité humaine où se rencontrent les éléments de la production, du commerce, de l'industrie et de la consommation, n'est plus à démontrer. Partout où l'on a tenté des expériences de ce genre, elles furent heureuses. Le rôle éminent joué par la foire de Bâle, le comptoir de Lausanne, est éloquent en faveur de la supériorité de ces foires sur les expositions, où la matière première et les objets fabriqués sont simplement exposés à l'attention du visiteur, sans tractations immédiates possibles.

C'est ce besoin de contact entre les diverses branches économiques qui a, depuis quelques années, donné naissance aux foires. Celle de Lyon, une des premières en l'espèce et peut-être la plus vaste de l'Europe, est aujourd'hui l'objet d'une organisation permanente considérable.

Nul mieux que ses dirigeants n'était à même d'organiser une manifestation mondiale ayant trait à une matière première indispensable, le bois, à sa production et à ses multiples dérivés.

¹ *Moreillon*, „Journal forestier suisse“, 1906, page 124.

² Ce sont les gelées bien plus que le parcours du bétail et le charbonnage qui sont la cause de la raréfaction du hêtre avec l'altitude dans le haut Jura.